

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL
39^{ème} SEANCE

36^{ème} période administrative 2012-2016

Année 2015-2016

Lundi 7 décembre 2015, à 18h30
à l'Hôtel de Ville

Présidence de Mme Amelie Blohm Gueissaz (PLR), présidente.

Y compris la présidente, 40 membres sont présents : Mmes et MM. Jean-Charles Authier (PLR), Dobrivoje Baljovic (Soc), Mouhamed Basse (Soc), Nicole Baur (PopVertsSol), Isabelle Bellaton (PLR), Julien Binggeli (PopVertsSol), Miléna Boulianne (Soc), Alexandre Brodard (PLR), Jérôme Bueche (PLR), Oksana Castioni (Soc), Hélène Dederix-Silberstein (PopVertsSol), Edlira Dedja Bytyqi (Soc), Gianfranco De Gregorio (Soc), Antoine de Montmollin (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Joël Desaules (PopVertsSol), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertsSol), Yvan Gallo (Soc), Beat Geiser (PLR), Jonathan Gretilat (Soc), Amanda Ioset (PopVertsSol), Edouard Jeanloz (PopVertsSol), Mirko Kipfer (PLR), Anne-Françoise Loup (Soc), Philippe Loup (Soc), Jean-Frédéric Malcotti (PopVertsSol), Philippe Mouchet (PLR), Béatrice Nys (PopVertsSol), Vincent Pahud (PDC), Dimitri Paratte (PopVertsSol), Morgan Paratte (Soc), Anne-Dominique Reinhard (Soc), Pierre-Yves Sandoz (Indépendant), Christophe Schwarb (PLR), Julien Spacio (PLR), Richard Strohmeier (PLR), Joël Zimmerli (PLR).

Excusé: M. Jean Dessoulavy (PLR).

Le Conseil communal était représenté par M Thomas Facchinetti (Soc), président, M. Pascal Sandoz, vice-président (PLR), M. Olivier Arni (Soc), Mme Christine Gaillard (PopVertsSol) et M. Fabio Bongiovanni (PLR), conseillers communaux.

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 37^{ème} séance – séance de relevée, du lundi 28 septembre 2015, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie.

Le procès-verbal de la 38^{ème} séance, du lundi 9 novembre 2015, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, mentionne:

1. Envoi du communiqué de presse relatif au budget 2016 de la Ville de Neuchâtel.
2. Envoi d'une invitation à participer à la cérémonie de remise du Prix de la Citoyenneté 2015.
3. Envoi de documents dans la perspective de la séance du 23 novembre 2015 relative au projet de fusion Neuchâtel-Ouest.
4. Arrêté du Conseil communal du 18 novembre 2015 proclamant élue membre du Conseil général Mme Isabelle Bellaton (PLR) en remplacement de Mme Béatrice Haeny, démissionnaire.
5. Arrêté du Conseil communal du 18 novembre 2015 proclamant élue membre du Conseil général Mme Miléna Boulianne (Soc) en remplacement de Mme Natacha Erard, démissionnaire.
6. Nomination de Mme Miléna Boulianne (Soc) au sein de la commission du plan d'alignement, en remplacement de Mme Natacha Erard (art.125 RG).
7. Nomination de Mme Miléna Boulianne (Soc) au sein de la commission du plan d'aménagement, en remplacement de Mme Natacha Erard (art.125 RG).
8. Le groupe socialiste a procédé à des changements au sein des commissions suivantes :
 - Commission du plan d'aménagement : Mme Edlira Dedja Bytyqi cède sa place à M. Dobrivoje Baljovic.
 - Commission spéciale « des affaires communales en matière d'agglomération»: M. Jonathan Gretillat cède sa place de

commissaire à Mme Oksana Castioni, la vice-présidence est reprise par M. Philippe Loup.

- Commission spéciale des énergies : M. Jonathan Gretilat cède sa place à Mme Anne-Françoise Loup, la vice-présidence est reprise par Mme Anne-Françoise Loup.

Communiqués de presse

- De la Ville de Neuchâtel relatif à l'opération du match de football entre Neuchâtel Xamax FCS et le FC Aarau, le 21 novembre 2015 dans le cadre du jumelage Neuchâtel-Aarau.
- De la Direction du tourisme relatif à l'édition 2015 de Chocolatissimo.
- De la Direction de la culture annonçant la remise du Prix de la citoyenneté 2015 à Mme Zahra Banisadr.
- De la Direction de la culture relatif à l'organisation d'un café littéraire.
- De la Direction de l'urbanisme relatif à l'étude menée par la HEG sur le centre-ville de Neuchâtel.
- Complément au communiqué de presse relatif à l'étude menée par la HEG sur le centre-ville de Neuchâtel, envoi de divers documents concernant l'animation du centre-ville pour la fin de l'année.
- De la Direction de l'urbanisme, de l'économie et de l'Environnement relative à l'illumination de la Collégiale et du centre-ville de Neuchâtel.
- De la Direction de la culture et la Direction du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel relatif à la nouvelle exposition du MAHN « Neuchâtel avant-après ».
- De la Direction de la mobilité relatif à l'action AboAdo de la Ville de Neuchâtel.
- Du Conseil des Jeunes de la ville de Neuchâtel relatif à l'organisation d'un Festival de jeux vidéo au Centre de loisirs.
- Du Conseil communal relatif à l'installation d'une crèche de Noël à proximité du Temple du Bas.

ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière

15-022 – 15-203

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière, concernant le budget de l'exercice 2016.

Autres objets

15-603

Interpellation du groupe PopVertsSol par Mme Nicole Baur et consorts, intitulée « Centre-ville : zone piétonne ou zone de déchargement ».

15-604

Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée « Place du funiculaire et alentours : La Coudre mérite mieux que cela ! ».

15-302

Motion de M. Vincent Pahud (PDC), intitulée « Cité-Joie pour nos familles et les réfugiés ».

15-605

Interpellation du groupe PopVertsSol par M. Dimitri Paratte et consorts, intitulée « Neuchâtel une ville étudiante vantée mais sans étudiants, sans fêtes et sans vie culturelle abordable ? ».

15-606

Interpellation du groupe PLR par M. Philippe Mouchet et consorts, intitulée « Cité-Joie, Quo vadis ? ».

15-502

Postulat du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulé « Amélioration du processus d'inscription en structure parascolaire : informer les parents plus tôt ».

15-303

Motion des groupes socialiste et PopVertsSol par Mme et M. Anne-Dominique Reinhard, Dimitri Paratte et consorts, intitulée « Permettre et optimiser la récupération des objets réutilisables ».

Neuchâtel, le 18 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Thomas Facchinetti

Le chancelier,

Rémy Voirol

PROPOS PRESIDENTIELS

Avant de passer à l'ordre du jour, la présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, procède aux assermentations de Mme Isabelle Bellaton, (PLR), en remplacement de Mme Béatrice Haeny et de Mme Miléna Boulianne (SOC) en remplacement de Mme Natacha Erard.

Questions d'actualité déposées en application de l'art. 62bis du Règlement général, du 22 novembre 2010

Du groupe PLR par M. Jérôme Bueche (déposée le 1^{er} décembre 2015), concernant **l'octroi d'un jour de congé supplémentaire au personnel communal** :

« Lors de notre dernière séance du Conseil général, notre présidente nous a informés que l'administration communale serait fermée le vendredi 4 décembre et nous demandait d'en tenir compte dans le dépôt de nos interpellations, motions et autres questions.

L'administration communale est fermée le vendredi 4 décembre car le Noël du personnel est organisé le 3 au soir. Il s'agit d'un jour de congé supplémentaire décidé par le Conseil communal pour tous ses employés.

Dans le secteur privé, les employés doivent actuellement travailler davantage pour un salaire égal, pour pallier les effets du franc fort, et ils ne reçoivent pas de jour de congé pour se remettre d'une fête d'entreprise, pour autant que l'employeur puisse encore se permettre d'en organiser une.

Selon notre rapide calcul ($\frac{\text{Charges du personnel au budget 2015} \approx 91 \text{ millions}}{\text{nombre de jours ouvrés à Neuchâtel} = 250}$), cette journée de congé a une valeur d'environ 364'000 CHF.

L'annonce du jour de congé offert nous parvient en même temps que la volonté du Conseil communal de relever de 2 points la quotité d'impôts des personnes physiques.

Question :

- Comment le Conseil communal justifie-t-il l'octroi d'un jour de congé supplémentaire au personnel communal, ce dernier bénéficiant déjà de conditions de travail très favorables, alors qu'il demande à la population de la ville de payer davantage d'impôts pour assurer le train de vie dispendieux de Neuchâtel ? »

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des Ressources humaines, déclare :

- Le Conseil communal a souhaité organiser une fête pour l'ensemble du personnel en 2015. En effet, il apparaissait important, aux yeux de notre Conseil, de témoigner sa reconnaissance auprès des collaboratrices et collaborateurs de notre Ville. C'est donc par le biais d'une fête commune et d'un jour de congé supplémentaire que le Conseil communal a souhaité marquer sa reconnaissance au personnel. A des fins d'économie et de rationalisation, l'organisation de cet événement, réunissant l'ensemble du personnel a pu être mise en place grâce à un partenariat mené avec une grande entreprise du canton. Il s'agit donc d'une réelle opportunité de pouvoir bénéficier de dénominateurs communs entre deux employeurs, le lieu, la décoration, la logistique, permettant que les événements puissent se réaliser dans une même période.

La date de l'événement pour le partenaire étant fixée de longue date au vendredi 4 décembre, la fête pour la Ville de Neuchâtel ne pouvait être organisée que le soir précédent. La fête commune ainsi que le jour de congé supplémentaire octroyé le 4 décembre au personnel s'inscrivent dans une réelle politique du personnel. En effet, il s'agit de mesures fortes de reconnaissance qui visent à transmettre un sentiment d'identité et d'appartenance, à renforcer la motivation et à souligner que le Conseil communal est attentif aux efforts et aux prestations fournies par l'ensemble du personnel. Il ne s'agit pas d'une pratique courante au sein de notre administration et le Conseil communal est conscient que l'organisation de la fête commune ainsi que le jour de congé supplémentaire restent des mesures tout à fait exceptionnelles et qui pourraient d'ailleurs vivre séparément.

Nous rappelons toutefois que notre administration a connu, ces dernières années, des résultats financiers extrêmement favorables, sans qu'aucune mesure particulière ne soit prise en faveur de notre personnel. Une fête commune et un jour de congé nous paraissent donc parfaitement légitimes pour remercier nos collaboratrices et collaborateurs de leur investissement et de leur précieuse collaboration, en précisant également qu'un certain nombre de services ont assuré un piquet, notamment les crèches ou tout ce qui concerne la sécurité, afin qu'ils puissent continuer à être au service de notre population.

Finalement, il ne nous paraît pas opportun de mettre en corrélation le jour de congé supplémentaire avec la proposition du Conseil communal de relever de deux points la quotité d'impôt des personnes physiques.

En effet, la fête du personnel et le jour de congé supplémentaire ont été décidés en 2014 pour être mis en œuvre en 2015. La proposition d'un retour à un taux d'imposition identique à celui de 2013, proposée par notre Exécutif, vise d'une part l'exercice 2016 et d'autre part répond à une situation financière structurelle qui ne saurait être assimilée à des mesures de gestion organisationnelle.

15-022 – 15-203

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant le budget de l'exercice 2016

Voir tirés à part des :

- 26 octobre 2015 (rapport 15-022)
- 24 novembre 2015 (rapport 15-203)

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, rappelle :

- La première prise de parole est réservée à la Commission financière. Ensuite viendra le débat d'entrée en matière avec la prise de parole du Conseil communal. Nous passerons à l'examen de détail et finalement voterons les arrêtés et amendements.

M. Philippe Etienne, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Notre commission s'est donc réunie à trois reprises pour examiner ce budget. Il a suscité, comme vous aurez pu le constater, des discussions et des questions relativement intenses. En effet, il y avait matière à discussions. D'une part, le résultat opérationnel qui nous est présenté est déficitaire et d'autre part il y avait cette proposition, qu'on retrouve dans le projet d'arrêté no VI de retour au coefficient fiscal d'avant 2014.

Vous aurez pu le voir au travers des amendements qui avaient été proposés et qui n'ont pas été retenus, également des votes sur les

arrêtés, le budget a soulevé des sentiments très mitigés. Les rapports des sous-commissions ont tous été acceptés à l'unanimité et quant aux arrêtés, si les numéros II à V ont été favorablement soutenus et recommandés à l'unanimité, l'arrêté I l'a été par six voix pour, cinq contre et deux abstentions tandis que l'arrêté VI recueillait cinq voix pour, cinq voix contre et trois abstentions. On retiendra un point positif pour le futur, c'est la volonté de reprendre et d'intensifier la collaboration entre le Conseil communal et la Commission financière dans le but de trouver et d'intensifier des mesures d'économies dont nous aurons évidemment grandement besoin, surtout si l'on prend en compte les reports de charges importants que nous allons subir de la part du Canton.

M. Dimitri Paratte, porte-parole du groupe PopVertsSol, déclare :

- Le groupe PopVertsSol a pris connaissance du budget 2016 concocté par le Conseil communal. Notre groupe n'est que moyennement satisfait du rapport qui nous a été présenté. Par où donc commencer ? Je parlerai dans le désordre de :

1. notre compréhension de la situation économique et de l'avenir des finances publiques neuchâteloises,
2. de l'attitude corsaire d'une droite toujours plus libérale,
3. d'une série de sujets d'inquiétude généraux et de quelques autres qui nous réjouissent.
4. Je défendrai la position de notre groupe concernant le rétablissement du point d'impôt au niveau de 2013.
5. Je présenterai l'amendement au projet d'arrêté I que le groupe PopVertsSol défendra concernant le budget 2016.

En préambule, nous nous permettons de revenir sur le titre sobre choisi par le Conseil communal pour défendre son budget 2016: « équilibre et confiance ». Cette terminologie nous paraît carrément légère au vu des difficultés qui s'annoncent. Certes l'équilibre est là, comptable, c'est une addition de soustractions à solde quasi nul, mais il n'est atteint qu'en inscrivant aux revenus un écart statistique provenant des charges de personnel et quelques autres choix peu politiques. Le budget est justement l'occasion de mener une politique au-delà ou en deçà d'un zéro. La confiance est souvent difficile à obtenir de la part des citoyennes et des citoyens en général, mais c'est encore plus vrai lorsqu'on se sait confronté à des budgets austères cantonaux qui se succèdent sans montrer nous-mêmes d'efforts à l'échelle communale. Nous reviendrons plus tard sur la nature des efforts à consentir selon nous, car nous ne donnerons pas d'ordres aveugles.

Les attaques violentes du Grand Conseil de droite menées contre les collectivités communales sont lourdes de conséquences, nous déséquilibrent et rendent les rapports Etat-communes très conflictuels. Notre groupe regrette le fait que le budget de l'État 2016, adopté avant le nôtre, nous expose à des charges et à des pertes de revenus cumulées de plus de 6 millions de francs annuellement. Cette dure réalité financière doit être prise en compte lors de l'adoption du budget communal et nous ferons une proposition dans ce sens. La situation du canton est difficile. La concurrence fiscale inter-cantonale et internationale saigne notre canton pourtant largement producteur de richesses. À la commune nous sommes en bout de chaîne, le dernier filet qui vient en aide à nos concitoyens vivant dans la précarité sous toutes ses formes. Nous nous préoccupons de la jeunesse du monde entier qui vient étudier à Neuchâtel, nous essayons de garantir une politique du logement qui ne pousse pas les pauvres vers les villes montagnardes et ne vise pas qu'à attirer les nantis. La situation économique semble bien favorable pour les mieux lotis avec une croissance plus forte que l'année passée, mais le chômage a encore augmenté. Les services sociaux sont confrontés à des demandes toujours plus nombreuses et deviennent toujours plus bureaucratiques et procéduriers. Ce qui peut avoir des conséquences sur les usagers démunis devant les démarches à suivre. Dans ce contexte, réduire ou augmenter le coefficient fiscal de deux points ne changera pratiquement rien pour la grande majorité des citoyens de notre commune.

La droite endosse son rôle et entonne la seule litanie binaire qu'elle sache jouer : la baisse généralisée des recettes et les réductions de charges en conséquence. Nous rappelons que cette politique des caisses vides a un coût social lourd. Parfois, il est possible de faire mieux avec moins, mais c'est l'exception ! Le Grand Conseil de droite - composé de certains de nos conseillers communaux - et le Parlement fédéral, plus droitiste que jamais, font planer de lourdes menaces sur notre commune. Nous dénonçons en particulier le projet de troisième réforme de l'imposition des entreprises de la Confédération ou encore la mise en œuvre sans délai de la réforme cantonale qui frappera de plein fouet les collectivités et le service public dans ses financements. La RIE III, avec la déduction d'un bénéfice imposable du double des dépenses faites en recherche et développement, va gravement mettre en danger les impôts sur les personnes morales pour la Ville de Neuchâtel. Bref, nos revenus risquent ainsi très fortement de fondre sans que nous puissions décider de quoi que ce soit en tant que commune. Baisser certaines charges sera une nécessité parallèle jusqu'à un certain point à

la nécessité d'augmenter et de diversifier nos revenus par l'impôt, l'excédent commercial ou la taxe.

Notre groupe souhaite faire part de quelques remarques précises dans son discours général. Le groupe voit d'un mauvais œil, suite au changement des normes comptables, la ventilation parfois incompréhensible des dépenses entre différentes lignes. Les études financées au chapitre des directions nous paraissent être un artifice comptable et nous encourageons le Conseil communal à limiter ces rubriques à l'administration des directions et au traitement des Conseillers communaux. Les études, honoraires et frais de représentation des directions nous paraissent ainsi, même s'il est difficile de l'identifier clairement, assez disparates d'une direction à une autre. Pour prendre un avantage du MCH2, les prestations de tiers ont pu être isolées ensemble pour la première fois cette année au budget. Pas moins de 17 millions sont ainsi distribués, souvent à bon escient et notamment pour d'importantes prestations matérielles. Mais cela représente tout de même à salaire moyen l'équivalent de 170 places de travail qui pourraient directement être pourvues au sein de l'administration et à moindre coût. Nous profitons ainsi de l'occasion donnée par ce budget pour demander au Conseil communal d'étudier les possibilités d'internaliser les tâches qui peuvent l'être en créant des économies de coûts.

Une partie de notre groupe est aussi fâchée par l'engagement de personnes au service de la communication, cela sans attendre la séance du budget alors que les engagements auront formellement lieu en 2016. Selon nous, cette manière de faire ne respecte pas les institutions. Le pouvoir budgétaire du Conseil général est la garantie de la bonne utilisation de l'argent public et de la volonté populaire représentée par lui. Un surcoût de 92'000 francs pour 0,3 EPT supplémentaire à la communication se justifie-t-il vraiment? Nous trouvons aussi le Conseil communal parfois trop timoré dans la surveillance des coûts. A titre d'exemple nous prendrons un dicastère dirigé par la droite : un défaut de vigilance du Conseil communal concerne l'achat d'un VW 4X4 Amarok (diesel !!!) à la Protection civile sur le budget d'exploitation plutôt que dans un crédit d'investissement pour le matériel roulant. Résultat : l'augmentation de 70'000 pour le budget 2015 qui devait être effectuée sur une année unique n'a été compensée que par un effort d'économie de 15'000 francs. Ce résultat implique quand même une augmentation du budget ordinaire de 55'000 francs.

Concernant la politique culturelle le groupe PopVertsSol demande formellement que le Conseil communal veille, en 2016, à ce que la Ville clarifie son partenariat avec l'association de la Case-à-Chocs. Ce lieu culturel majeur de Neuchâtel ne doit pas pâtir d'une rigueur budgétaire qui épuiserait l'équipe qui gère, bon gré mal gré, notre seule salle de concert vivante et centrée à Neuchâtel. Notre groupe attendra les propositions du Conseil communal en Commission financière visant une adaptation de la masse salariale aux heures effectivement nécessaires pour faire vivre la Case. Enfin, le point qui nous inquiète le plus pour terminer cette liste non exhaustive : la sinistralité du personnel communal. L'absentéisme dénoncé par la droite n'est assurément pas le fait de la supposée flemmardise de nos fonctionnaires postulée par certains. Notre taux est deux fois supérieur à des collectivités comme celle de Lausanne. C'est une question que nous pourrions poser aux comptes, mais nous nous permettons d'anticiper ici en demandant que des chiffres précis soient produits afin de pouvoir identifier les causes de l'absentéisme. Nous demandons ainsi ici formellement qu'un document soit fourni à la Commission financière qui répertorie la répartition par service de cette sinistralité. Nous précisons qu'afin de pouvoir faire de bonnes statistiques, nous aurons besoin des moyennes par service des cas liés aux accidents, à la maladie, à la maternité, les répartitions par genre, classes d'âge. Nous tenons également à un inventaire des maladies de longue durée et des maladies psychiques potentiellement liées à des conditions de travail inadaptées. Ce dernier point nous permet de saluer avec enthousiasme une mesure qui nous plaît beaucoup : l'engagement de médiateurs externes vers qui les membres de l'administration communale pourront se tourner en cas de conflit insurmontable par la voie hiérarchique ordinaire. Nous souhaitons bon succès à cette nouvelle équipe.

En ce qui concerne la fiscalité, le PLR se bat avec beaucoup d'ardeur contre la hausse d'impôts présentée par le Conseil communal et nous sommes satisfaits de voir que le temps nous a donné raison, nous qui nous étions opposés à cette baisse d'impôts de deux points en 2014. Ce soir il est probable que finalement le retour au coefficient fiscal de 2013 n'ait finalement pas lieu suite à une alliance entre PLR et PS. Ce n'est pas si grave puisqu'il est très probable qu'avec les bascules et reports de charges qui planent sur notre collectivité, nous devons rapidement nous mettre au régime sec comme le Canton et comme la Chaux-de-Fonds, et réfléchir à adapter à la hausse notre point d'impôts. Nous préférons donc défendre notre cohérence politique et suivre le Conseil communal dans sa volonté d'augmenter le coefficient de deux points. Le budget équilibré est un objectif théorique important, mais que nous ne voulons pas

sacrifier aux prestations offertes à la population. Il est bon de rappeler que le maintien du coefficient actuel n'a qu'un effet anecdotique pour l'immense majorité des contribuables de cette ville qui n'en voient pas grand-chose sur leur bordereau d'impôt mensuel. Le groupe PopVertsSol acceptera tous les arrêtés à l'unanimité, sous réserve du premier que nous avons souhaité amender comme vous avez pu le voir sur vos pupitres. Cet amendement demande une augmentation de revenu en réclamant par exemple de :

- réévaluer les ventes de prestations du CEG ;
- améliorer la facturation des autorisations pour les véhicules commerciaux circulant en zone piétonne ;
- accroître les contrôles des stationnements illicites et quelques autres.

Nous demandons aussi une diminution de charges, n'affectant pas les services offerts à toute la population (culture, aide sociale). On citera en exemple : les frais de représentation du Conseil communal et les études stratégiques qui devront être repoussées à de meilleures années.

Le surcoût de 92'000 francs issu du remaniement du service de communication pour créer 0,3 EPT nous paraît surfait. Réfléchir à la mise en œuvre de projets acceptés par le Conseil général ou le Conseil communal mais pouvant être remis à plus tard ; diminuer la dotation de certaines prestations qui ne touchent qu'une frange réduite et nantie de la population, etc.

Par contre, laisser intactes, dans le domaine de la culture, les subventions ordinaires en sciant de 11 % les subventions extraordinaires n'est pas acceptable pour notre groupe. Cette économie de bout de chandelle de 40'000 francs a un effet, un impact majeur sur les projets culturels qui peuvent être inventés à Neuchâtel. En parallèle, la Case-à-Chocs ne doit pas implorer en 2016 et nous devons payer le travail nécessaire au fonctionnement de l'institution. C'est notre devoir d'autorité politique face aux 35'000 utilisatrices et utilisateurs annuels. Avec une moyenne de temps travaillé supplémentaire de 40% sur 3,3 EPT nous arrivons à un surcoût de 130'000 francs annuellement. Nous exigeons aussi que la Commission financière se saisisse du dossier de la Case dès janvier 2016 et fasse son travail de contrôle de gestion. Trop de problèmes surviennent de manière récurrente. Quelle que soit l'issue des votes de ce soir, nous demandons au Conseil communal de viser un exercice 2016 aussi peu déficitaire que possible et de ne pas procéder à des baisses de prestations en cours d'année, sans l'aval de la Commission financière et sans toucher aux prestations communes à toute la population. Notre fortune accumulée nous permet et nous permettra encore plus, l'année prochaine, de ne pas agir dans

l'affolement. Nous demandons que, dans cette période difficile, les propositions de hausses de revenus et de baisses de charges en collaboration avec la Commission financière soient bien prises en considération. Cette dernière aura aussi, nous l'espérons, un rôle propositionnel dans ce domaine.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, déclare :

- Avant de continuer, je vous prie, M. Paratte de mesurer vos propos. Il y a certaines affirmations, à propos du personnel qui sont inacceptables.

M. Julien Spacio, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Tout d'abord, je vois qu'on nous a mis des petits cœurs en chocolat sur les pupitres. Je trouve cela assez symbolique parce que nous avons tous un cœur pour le parti et un cœur pour la Ville. Et c'est bien cet amour pour la Ville qui peut amener à des accords contre nature car le bon sens n'a pas de couleur... Dernière session, ce soir, cela dit aussi, je ne désespère pas un jour de trouver un accord avec PopVertsSol car sur ce qui a été dit, beaucoup de choses résonnent assez juste à nos oreilles. Dernière session avant Noël et la nouvelle année, notre groupe souhaite avant tout formuler ses remerciements pour tout le travail effectué en 2015. Merci en premier lieu évidemment à toute l'Administration pour son engagement et son dévouement. Merci au Conseil communal ensuite, bien entendu, même si ces derniers temps vous nous avez fait bien transpirer... Et enfin, last but not least, vous chers collègues, qui, miliciens, vous donnez sans compter votre temps et votre énergie pour le bien commun. A toutes et à tous un grand merci ! Un joyeux Noël, avec crèche ou sans crèche..., et une excellente année 2016 !

C'est bien cette dernière qui nous préoccupe ce soir. La discussion du budget est un moment important. Ce n'est pas un exercice alibi. On a trop souvent entendu : « on verra ça aux comptes... » ou encore « ... mais aux comptes ça sera mieux » etc. Le budget permet de se projeter dans l'avenir, il permet d'orienter nos différentes politiques en rapport avec les finances futures. Gouverner c'est prévoir ! Gouverner c'est décider ! Et décider c'est maintenant...

Le Conseil communal nous a présenté un budget titré de deux mots : équilibre et confiance. Comme nous voudrions partager cette vision presque marketing... Mais cela ne se peut. Qui peut parler d'équilibre lorsque le résultat opérationnel présente un déficit de près de 8 millions

de francs ? Qui peut parler de confiance lorsque nous sommes en train de fondre nos réserves pour équilibrer des budgets alors que la conjoncture n'est pas si mauvaise que cela ? Pour présenter ce léger bénéfice vous proposez d'utiliser des revenus extraordinaires, à savoir des fonds spéciaux et des réserves pour près de 8 millions de francs, y compris un prélèvement dans la réserve conjoncturelle. Les prévisions 2016 du SECO sont une augmentation du PIB de 1.5%. En 2016, les salaires vont aussi augmenter en moyenne de 0.5%. Il est vrai, en revanche, que le chômage est affecté de prévisions négatives et il va augmenter de 3,3 à 3,6%, ce qui montre bien d'ailleurs que nous vivons une crise plutôt structurelle que proprement conjoncturelle. La prévision des revenus fiscaux 2016 pour la Ville est même meilleure que 2015, de budget à budget. Globalement, on constate donc une relativement bonne situation, que d'ailleurs plusieurs pays nous envient, et si on veut chercher un peu plus près, que certaines personnes haut perchées nous envient aussi. Comment alors justifier de fondre ainsi nos réserves ? Que fera-t-on lorsque nous serons réellement en récession ? Le constat est simple à faire : nous avons des déficits opérationnels constants. L'année passée, c'était 11 millions, cette année c'est 8 millions et, dans le plan financier, on continue avec 7 millions, etc.

Pourquoi ? Parce que nous vivons au-dessus de nos moyens ! Nous dépensons plus de ce qu'on devrait, voilà la vérité. Et, malgré cela, nous avons continué à gonfler nos charges, les EPT. Ces dix dernières années en 5 ans nous avons augmenté de près de 100 EPT notre effectif. C'est énorme. Certes il y a ce qu'on appelle des transferts (imposés par le Canton) mais les autres ? Dans ce budget aussi d'ailleurs, et contrairement à ce que vous affirmez, on a encore gonflé l'effectif. Si le nombre d'EPT reste en effet stable à 786.81, c'est parce qu'on a transféré des personnes au Canton, avec la nouvelle Police. En réalité vous vous êtes vite empressés de combler ce transfert par des autres engagements alors que le Canton va bien nous envoyer, lui, la facture pour ces policiers. Quel signal fort ça aurait été si vous ne remplaciez pas ces postes, surtout dans une perspective de fusion où l'on sait tous pertinemment que nous aurons trop de personnel. Nos charges de personnel avoisinent les 91 millions soit près de 37% de nos charges globales, c'est énorme et chaque année, avec les échelons automatiques, ce sont plus de 2 millions de francs en plus dans les charges sans engagement supplémentaire soit deux points d'impôts !

Nous ne pouvons plus nous le permettre. Nous saluons votre volonté, je cite, de « lancer un processus durable d'optimisation des charges et des recettes visant à mettre en adéquation, à long terme, nos actions avec

notre capacité financière ». Juste, 1'000 fois juste. Nous y adhérons à 100 %. Mais cette adéquation doit commencer maintenant. Vous considérez que les efforts consentis de 2,2 millions, soit 0,8% du budget sont, et je cite encore, « d'importants efforts pour trouver l'équilibre ». Efforts certes mais certainement pas suffisants.... Preuve en est le plan financier continu : non seulement vous utilisez encore des revenus extraordinaires, réserves et fonds spéciaux, mais, en plus, on nous propose des résultats 2018 et 2019 déficitaires. Nous ne voyons ici non plus ni équilibre, ni confiance...

La Commission financière l'a dit et je le répète ici : nous sommes à votre disposition pour vous aider dans ce processus. Vous n'êtes pas seuls ! Nous sommes tous sur le même bateau ! On doit mettre en adéquation notre structure à nos moyens. Et il n'est pas juste de reporter cette inadéquation sur les citoyens. C'est facile, la Confédération sur le Canton, le Canton sur les communes et les communes sur le citoyen contribuable. A la fin, c'est toujours lui qui reçoit la baffe ! Michel Audiard disait : « deux millions d'impôts, je n'appelle plus ça du budget, j'appelle ça de l'attaque à main armée ! ». Ici aussi, au point que je me demande pourquoi vous avez besoin d'un nouveau service de la communication, vous souhaitez, je cite toujours, ramener le coefficient fiscal à son niveau de 2013. Jolie formulation plus sexy certes pour dire que vous augmentez les impôts, comme si c'était normal et convenu.

Premièrement, la Commission financière, qui a présenté cette baisse à l'époque, suite à un accord magique PS/PLR ne prévoyait pas que cette baisse était provisoire. Dans sa grande sagesse elle avait prévu de revoir le taux si la situation l'exigeait, à savoir grosse catastrophe. Or vous n'êtes pas venus en Commission financière expliquer cette nécessité. Vous vous êtes basés d'après votre rapport au budget sur des reports de charges du Canton aux communes, et je ne parle pas de celles de la semaine passées, sur lesquelles, malheureusement, je reviendrai plus tard, qui étaient toutes connues déjà au moment de la baisse fiscale. Il faut arrêter de prendre les gens pour des tirelires. Pour les contribuables aussi la vie est difficile avec la hausse des caisses maladie notamment. Nous avons la fiscalité la plus lourde de Suisse. Il n'y a pas besoin d'en rajouter au niveau communal, surtout que nous avons donné un signal fort il y a deux ans ! Encore pour la fusion communale ce taux très bas était un atout ! On fusionne pour être mieux en général pas pour que ça marche moins bien ou que l'on doive payer plus. Comment justifier de plus l'augmentation des EPT ces derniers 5 ans si vous touchez à la fiscalité ? Et que dire du jour de congé supplémentaire ? Les citoyens ne comprennent plus. Nous non plus à

vrai dire... Clemenceau aurait pu dire : « la Ville de Neuchâtel est très fertile... on y plante des fonctionnaires et il y pousse des impôts.... »

Attention à ce que les efforts ne soient fait que d'un côté. Nous avons trouvé il y a deux ans une sorte de « gentleman agreement » qui consistait à dire on baisse la fiscalité et vous n'engagez plus et en contrepartie on acceptait une hausse du personnel en 2014. En touchant à ce coefficient vous avez rompu cet accord. Vous l'avez rompu aussi en augmentant encore les effectifs. Cette fois nous étions prêts à nous battre et même à aller en référendum ! Mais il n'y aura pas besoin d'aller jusque-là grâce à un accord trouvé avec le parti socialiste, que je remercie ici chaleureusement, nous avons déposé un amendement commun. Le bon sens n'a pas de couleur. Ensemble, nous n'allons pas voter le projet d'arrêté VI et refusons dès lors toute augmentation fiscale. Nous amendons le projet d'arrêté I en demandant au Conseil communal de trouver 1,2 millions de recettes supplémentaires hors fiscalité et de réduire encore les charges d'un montant équivalent. Ce qui équivaut à éviter les 2,4 millions de hausse fiscale et à maintenir un équilibre hors nouveaux reports de charges. Concernant le budget des investissements nous allons le laisser tel quel. Ce qui ne signifie pas que cela soit un chèque en blanc. Tout nouvel investissement sera analysé par notre groupe à l'aune de cette adéquation avec nos moyens financiers et l'insuffisance de financement y relative.

Tout comme la dette, nous serons très attentifs à ce qu'elle n'augmente pas, mais qu'elle diminue ! Quant à l'insuffisance de trésorerie, qui avoisine les 45 millions de francs hors remboursement du prêt Viteos nous obligera malheureusement à emprunter. Enfin, on ne peut faire fi des nouveaux reports de charges du Canton qui s'élèvent à 6,7 millions de francs ? C'est la claque ! Il faudra les assimiler volens nolens. Il était clair que le Canton au vu de sa situation allait chercher l'argent là où il y en a un peu plus.... On devra vivre avec, mais tout comme le PLR et le PS arrivent à s'entendre, il n'y a aucune raison que le Conseil communal et le Conseil général via la Commission financière, par exemple, n'arrivent pas à trouver cette adéquation tant désirée. Car il est bien clair aussi que nous devons tous ensemble arriver à l'équilibre opérationnel au plus vite. Ce but doit transcender les partis et devenir notre effort commun pour l'avenir de notre Ville.

M. Dimitri Paratte intervient :

- Je demanderai à la présidente de faire la remarque qu'elle m'a faite à l'orateur précédent car j'ai l'impression que prêter une opinion négative

au sein du PLR envers les employés communaux est beaucoup moins grave que les comparer à des arbres.

Mme Anne-Françoise Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Budget 2016, avec une hausse d'impôts pour un équilibre déficitaire ... Voilà tout un paradoxe! Depuis la diffusion du rapport du Conseil communal concernant le budget 2016, le groupe socialiste a analysé en profondeur la situation financière de notre Ville, il s'est penché sur les réalisations effectuées depuis le début de la législature et soutiendra un budget qui préserve les prestations dont la population a besoin ainsi que les investissements nécessaires. Notre position ce soir vise donc un budget respectueux de nos concitoyens comme de nos partenaires, Canton et communes, un budget qui permette la fusion et la poursuite de la mise en œuvre du programme politique 2014-2017.

Tout d'abord, la fin d'année permet de s'offrir des cadeaux. Alors nous pouvons dresser un bilan positif du début de législature. Voici quelques réalisations du programme politique que nous soulignons : le prix de la citoyenneté est réalisé ; les Autorités ont été de plus en plus présentes dans les quartiers ; les processus participatifs Ports et Rives, Centre gare ont été mis en place. L'AboAdo recueille un succès particulier, l'accueil a été favorisé, pour les nouveaux arrivants et les apprentis au sein de l'administration, les problématiques d'intégration dans le monde du travail des personnes en difficulté. La préservation et valorisation du patrimoine culturel, historique a fait l'objet de présentations dans notre hémicycle et de soutien de notre Autorité, la création de logement d'utilité publique a particulièrement été soutenue, l'accueil extra-familial également, le plan lumière nous réjouit d'avance et nous réjouit dès à présent durant les fêtes, le développement du centre-ville soulève maints éléments positifs, l'aménagement du territoire et l'urbanisme pour une mise en valeur du lac, de ses rives et de notre ville. Notre cadeau c'est que le budget alloué a été particulièrement bien investi et nous nous réjouissons que les retours profitent à la population sous différentes formes, d'autant plus que, parmi ce bilan positif, un certain nombre d'actions étaient des éléments que nous soutenions déjà avant que la législature débute.

Pendant, il reste des actions à mener et nous souhaitons donner au Conseil communal et à son administration les moyens de les mener et ceci grâce à une gestion optimale et ambitieuse des ressources ainsi qu'une optimisation des charges. Pour ce faire, la Commission financière devra être associée pleinement aux réflexions et décisions.

La logique de ce budget repose en partie sur la majoration de 2 points du coefficient fiscal tel qu'envisagé en 2014. Aujourd'hui, notre groupe s'oppose à cette majoration. En effet, nous considérons que la mise en œuvre du programme politique est possible sans que les neuchâtelois et neuchâteloises paient plus d'impôts. Les réserves et la fortune de la Ville seront d'autant plus solides que la réévaluation des actifs au bilan par la revalorisation du patrimoine immobilier majorera respectivement la fortune et les réserves de la Ville de façon substantielle. Nous estimons également que le coefficient fiscal n'est pas gravé dans le marbre et pourra être rediscuté une fois effectué le travail d'analyse avec le Canton et les autres communes des prestations et services de l'ensemble des collectivités publiques. Le report de charges voulu par le Canton ne pourra se faire à futur qu'en concertation avec nos autorités, comme nous l'affirmions avec la motion communale que nous avons unanimement soutenue. Une fois ce travail effectué, nous pourrions affiner, ajuster les données financières de la Ville.

La fusion avec Peseux, Corcelles et Valangin n'est en aucun cas prétéritée par ce positionnement, au contraire pour ce qui est de l'adhésion des habitants de notre commune au projet de fusion. Le financement de la fusion n'aura pas non plus à pâtir de notre position du fait notamment de la subvention cantonale.

Notre groupe souhaite que l'optimisation de la gestion soit poursuivie tant sur le volet des charges que des recettes. En toute logique, le refus de majorer le coefficient fiscal implique de proposer des options réalistes. Nous estimons possible de réduire les charges de 1,2 millions dans des secteurs à convenir avec la Commission financière. Notre groupe souhaite vivement que les soutiens aux acteurs culturels soient garantis, le dynamisme de notre Ville dépend aussi de leurs productions. Nous souhaitons également dans le même registre que la gestion du personnel de la Case-à-Chocs soit améliorée et que très rapidement la Commission financière puisse se pencher sur ce dossier. Pour ce qui est de l'action sociale, nous souhaitons aussi que tout soit mis en œuvre pour que toutes les personnes nécessiteuses puissent continuer à recevoir le soutien dont elles ont besoin. Nous ne doutons pas que le système de contrôle interne mentionné en page 7 du rapport de la Commission financière, mette en lumière les « risques liés » aux écarts répétés depuis quelques années sur le budget et les comptes du CEG notamment. Nous estimons qu'une majoration des recettes peut raisonnablement être comptabilisée à hauteur de 1,2 million. En matière de charges toujours, le groupe socialiste s'inquiète cette année encore des taux d'absentéisme et de sinistralité. Nous comptons donc sur le

service Santé sécurité au travail pour œuvrer, avec le service RH, pour une réelle politique de prévention, y compris des risques liés au stress et au harcèlement sur le lieu de travail afin de garantir des conditions de travail adaptées au sein de l'administration communale.

Pour conclure, le budget était présenté sous le titre équilibre et confiance. Confiance nous parle bien puisque la confiance dans votre Autorité a permis que les actions prévues par le programme politique soient bel et bien accomplies, confiance aussi encore pour les actions à mener, confiance dans l'administration communale qui met tout en œuvre pour que les déclinaisons politiques puissent se faire de façon favorable pour la population. Nous estimons aussi que notre positionnement aujourd'hui est un juste retour vis-à-vis de la population qui nous a fait confiance.

C'est dans cette optique que **le groupe socialiste propose un amendement conjoint avec le PLR avec 1,2 million de charges en moins et 1,2 million de recettes en plus**, ceci afin de compenser notre refus de majorer le coefficient fiscal. Pour ce qui est du terme équilibre, nous sommes au clair ce soir sur le fait que le report de charge, tel qu'annoncé depuis la dernière session du Grand Conseil, aura un impact sur le solde du budget de fonctionnement. Ces éléments trop récemment connus ne nous ont pas permis de nous positionner plus précisément mais nous participerons dès que possible à ajuster les données financières de sorte que nous puissions valider un budget précis et réaliste, de telle sorte qu'à l'avenir, la confiance soit maintenue et que l'équilibre du budget et des prestations soient garantis à la population.

M. Julien Spacio déclare :

- Vous l'avez bien compris, le PLR **retire son amendement** qui avait été déposé la semaine dernière déjà, en faveur de l'accord PLR-PS.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, déclare :

- « Quand on parle « pognon », à partir d'un certain chiffre, tout le monde écoute », disait Michel Audiard. J'imagine que ce soir, tout le monde sera extrêmement attentif. A la veille de l'année nouvelle, comme à l'accoutumée, nos Autorités législatives et exécutives entament le débat politique lié au budget. C'est l'un des points culminant de la discussion entre les groupes politiques d'une part et le Conseil communal d'autre part, qui s'inscrit dans le programme de législature 2013-2017 fixant les axes de développement, les priorités et les moyens d'atteindre les

objectifs voulus. C'est donc le budget du Conseil communal, pas d'additions de directions de gauche ou de droite, mais bien le budget d'un collègue, celui du Conseil communal que vous avez en face de vous.

La Ville de Neuchâtel a souvent été comparée à un paquebot pour expliquer le rythme des réformes, sa capacité à changer de cap et son choix politique dans le paysage cantonal. Nous sommes tous dans le même bateau, disait même le rapporteur du groupe PLR. Permettez-moi de reprendre cette comparaison et de vous dire que le navire Ville de Neuchâtel s'apprête à entrer, en 2016, dans des eaux plus mouvementées. La situation conjoncturelle reste contrastée, la pression importante. Mais, plus problématique, la situation législative devient de plus en plus instable. En effet, le budget 2016 qui vous est soumis prévoit une situation à droit connu au 26 octobre 2015, mais n'inclut pas les décisions du Grand Conseil du 1^{er} et 3 décembre. Quand bien même l'estimation des coûts des décisions du Législatif cantonal prévoit une aggravation de notre budget de l'ordre de 6,7 millions de francs, il paraît opportun au Conseil communal d'attendre la communication officielle de ces chiffres et il se refuse de les intégrer en dernière minute et dans la précipitation, sans la précision que se doit d'avoir notre Conseil à l'égard du vôtre. Vous l'aurez toutefois compris, les chiffres qui vous sont présentés dans ce budget ne reflèteront très vraisemblablement pas les comptes 2016, ceux-ci présenteront certainement un excédent de charges de l'ordre de 6,7 millions de francs, toutes choses restant égales par ailleurs.

Malgré cela, le Conseil communal ne cède pas à la panique, garde la tête froide et met en perspective cette nouvelle donne avec sa situation. Tout d'abord, il y a lieu de rappeler comment se décomposent ces 6,7 millions. Il s'agit d'une participation supplémentaire au pot commun des transports, induite par une modification de la Loi sur les transports. Elle représente 2,2 millions de francs pour 2016. Toutefois, le Grand Conseil a d'ores et déjà donné mission au Conseil d'Etat de revoir, pour 2017, la répartition du pot commun afin que le mode de financement accorde une plus grande importance au nombre d'habitants plutôt qu'à la qualité de la desserte, ce qui devrait voir la facture globale s'alléger dans ce domaine. Le restant de la somme, soit les 4,4 millions de francs, s'explique par le maintien de la phase transitoire de l'harmonisation de la clé de répartition des impôts. En clair, la répartition sera encore de 123 pour le Canton et 77 pour les communes au lieu du 120-80 annoncé initialement et le maintien de la répartition de l'impôt des frontaliers à 25 % pour l'Etat et 75 % pour les communes. Dès 2017 la situation évoluera, à nouveau toute chose restant égale par ailleurs et le Grand

Conseil n'ayant pas d'autres intentions de report ou captation de recettes, donc la situation évoluera et les communes devraient récupérer deux points d'impôts. Vous l'aurez compris, même si elle est violente, la tempête est passagère. Et pour répondre à une remarque du représentant du groupe PLR qui voyait dans les recettes une augmentation, c'est normal puisque nous avions tablé sur 3 points d'impôt supplémentaires qui, vous l'aurez compris, ne nous seront pas octroyés.

Sommes-nous préparés à affronter ce genre d'événements ? Oui. Les sages décisions du passé de diminuer la dette, d'amortir nos investissements et de constituer des réserves nous permettent aujourd'hui de passer le cap en restant calmes. Il n'empêche qu'un travail doit être entamé. Il vous a été annoncé dans ce rapport, indépendamment des turbulences ponctuelles. Le Conseil communal a fait des efforts et souhaite débiter avec votre Autorité un processus d'analyse de nos prestations. Nos deux Autorités se doivent de tenir compte des nouvelles réalités financières de notre Ville. Un travail profond et commun devra être lancé afin de mettre en adéquation les ressources à notre disposition et le développement de notre cité. Cette volonté est clairement exprimée dans le rapport et je me permets de la réaffirmer ici ce soir.

Il nous paraît important toutefois de relever que ce travail doit s'entamer avec sérénité par l'ensemble de l'équipage. Une manœuvre effectuée dans la précipitation risquerait de causer plus de dégâts qu'elle ne trouverait de solutions, ce n'est pas ce que nous voulons, ni les uns ni les autres. Le travail à faire devra prendre en considération la dynamique souhaitée par votre Autorité et de nombreuses autres communes du canton, de repenser le fonctionnement des collectivités publiques entre les différents échelons institutionnels afin de viser l'assainissement des finances de celles-ci en partenariat et non au détriment de l'une ou de l'autre. C'est toute la raison de la motion communale que vous avez adoptée et soumise au Grand Conseil. Le travail devra également prendre en considération la perspective de la fusion avec Corcelles-Cormondrèche, Valangin et Peseux dont les décisions, historiques, tomberont au cours de l'année à venir. Face aux vagues de plus en plus amples et des remous cantonaux, le Conseil communal voit dans la perspective de la fusion une opportunité unique de renforcer notre position, notamment en élargissant l'assiette fiscale de la future commune.

Le rapport du Conseil communal sur le budget 2016 a été construit avec une certaine logique, notamment celle de ramener le coefficient fiscal à son niveau de 2013, au vu des nombreuses réformes et de l'ensemble de leurs conséquences intervenues. L'Exécutif entend que la majorité de votre Conseil a une approche différente et en prend acte. Toujours est-il que la fortune se maintient à des niveaux très élevés, la dette a considérablement baissé ces dernières années et les intérêts également. Je ne répéterai pas ces chiffres qui figurent dans le rapport et qui sont susceptibles d'évoluer au regard des décisions annoncées de votre Autorité ou de celles du Grand Conseil.

Les réserves, quant à elles, quoi qu'en disent certains, seront utilisées à bon escient. Ce n'est pas pêcher d'aller prendre dans les réserves. En effet, 70 % des montants évoqués des revenus extraordinaires, les 8 millions, seront utilisés pour atteindre les objectifs de ces réserves. Nous utilisons ces montants précisément pour faire ce pourquoi ils étaient destinés : prélèvement au fonds pour l'agglomération accessibilité ville, pour améliorer l'accessibilité à la ville par le subventionnement d'abonnements moitié prix pour les jeunes ; prélèvement à la réserve pour l'entretien des bâtiments pour entretenir les bâtiments. Nous avons transféré les charges d'entretien du patrimoine financier et administratif du budget des investissements à celui de fonctionnement, un changement de logique, accompagné d'un prélèvement au fonds pour neutraliser l'impact budgétaire induit par cette opération et ce comme annoncé déjà au budget 2014. Il n'y a donc pas de surprise. Pour ce qui est des 30% restants des montants des revenus extraordinaires, il s'agit, pour le plus, du prélèvement à la réserve de la politique conjoncturelle. Je me permets toutefois de rappeler que les changements législatifs des différentes réformes communales et qui ont occasionné une perte de près de 25 millions de francs pour notre Ville, doivent aussi être compris comme une variation conjoncturelle et législative dont les conséquences doivent être amorties par ce fonds. C'est l'essence même de cette réserve qui permet de lisser les effets d'un retournement, sans devoir toucher à la fortune nette, ce qui avait, par ailleurs, été demandé par la Commission financière lorsque notre Ville était dans une situation critique.

Je ne veux pas revenir sur les chiffres des EPT assez importants qui ont été évoqués par le rapporteur de la Commission financière, mais j'entends en tous cas qu'il y a un certain équilibre entre ceux qui en veulent plus et ceux qui en veulent moins. Dans tous les cas, je me permets de rappeler qu'un certain nombre de ces EPT supplémentaires sont dus à des transferts du Canton, cela a été évoqué. En revanche, ce

qui n'a pas été évoqué, c'est qu'un certain nombre sont compensés par des recettes nouvelles et ce qui n'a pas été précisé non plus, c'est qu'un certain nombre reflète uniquement les décisions du Conseil général. Lorsque ce Conseil souhaite que des accueils para ou préscolaires soient possibles durant les vacances ou durant d'autres périodes élargies, le Conseil communal est conséquent et octroie des postes supplémentaires pour répondre aux attentes du Conseil général. Ces exemples-là on peut en donner dans bien d'autres services. Ces montants importants sont toujours à mettre en relation avec les décisions qui sont prises par les autorités supérieures, par les décisions de votre Autorité et aussi par les décisions de notre Autorité qui, parfois, sont compensées par des recettes supplémentaires ou qui occasionnent des améliorations, quoi qu'en disent certains, notamment dans l'accélération d'un certain nombre de procédures, qui ont ensuite des conséquences positives sur les recettes fiscales de la Ville.

Pour ce qui concerne le CEG et le décalage que l'on constate entre le budget et les comptes, il faut comprendre que le 80% de l'activité du CEG n'est pas consacré directement à la Ville de Neuchâtel, mais à un certain nombre de ses partenaires avec lesquels il existe un certain nombre d'accord, des contrats-cadre qui sont signés avec un certain nombre d'entre eux. Le Conseil communal a, jusqu'ici, toujours voulu avoir une certaine prudence dans les montants et les recettes qui sont inscrites au budget, puisque, s'il est vrai que nous avons des accords cadre avec nos partenaires, nous ne connaissons pas précisément les prestations qui pourront leur être facturées puisqu'il y a une marge qui existe dans les différentes discussions que nous avons avec eux et c'est pour cette raison que le Conseil communal a plutôt une approche prudente dans cette question. J'imagine que nous aurions eu les mêmes critiques si, aux comptes, nous n'avions pas pu tenir les estimations que nous avons inscrites au budget, raison pour laquelle nous préférons être courroucés pour des recettes que nous ne budgétons pas mais que, peut-être, nous avons aux comptes plutôt que l'inverse.

Pour ce qui est du service de la communication, je crois que le Conseil communal est venu à deux reprises devant la Commission financière, une première fois pour expliquer les démarches, les tenants et aboutissants de sa réflexion et, dans un deuxième temps, face aux inquiétudes, aux différentes questions et remarques qu'a suscitées la création de ce service. Le Conseil est revenu, in corpore cette fois, pour expliquer les différents éléments et notamment les événements qui se sont déroulés durant l'année 2015. Apparemment la compréhension ne s'est pas faite entre l'Exécutif et le Législatif puisque les démarches

entreprises l'avaient été bel et bien pour anticiper l'engagement d'un certain nombre de personnes, tout en sachant que l'engagement se ferait de toute façon que sur 2016. J'imagine que la tenue de procès-verbaux de la Commission financière - ce qui paraît assez extraordinaire, c'est l'une des commissions les plus importantes de votre Autorité et elle ne tient pas de PV - peut-être que cet élément, à l'avenir, permettra notamment d'être clair sur les intentions des uns et des autres, sur les décisions et les préavis qui sont pris par la Commission financière afin que le Conseil communal, lorsqu'il en ressort, sache à quoi s'en tenir.

Pour ce qui est du taux d'absentéisme et de la sinistralité qui préoccupe l'ensemble des groupes, sachez que cette question préoccupe bien évidemment le Conseil communal et c'est la raison pour laquelle je peux citer trois actions qui seront menées en 2016, avec parfois des montants qui ont été investis. La première mesure c'est 60'000 francs investis par le Conseil communal pour mettre en œuvre un concept global de santé et de sécurité au travail. Nous allons collaborer avec l'un de nos assureurs, la SUVA, puisqu'elle a déjà mené ces expériences avec un autre employeur. Les expériences, c'est d'ailleurs écrit dans le rapport de la sous-commission financière 1, prévoient une approche globale et non pas uniquement ciblée sur un certain type de fonction, mais une véritable approche globale qui doit prendre en considération les questions ergonomiques, nutritionnelles ou de santé générale et les questions de santé psycho-sociale pour les appeler ainsi. La première phase, chez le partenaire avec qui la Suva a collaboré, amène une réduction du taux d'absence de 25 %. Le Conseil communal lancera d'ailleurs, pour un service pilote, déjà en tout début d'année prochaine, cette première phase pour pouvoir véritablement mesurer le travail qui devra être fait, la prise en considération des attentes des collaborateurs avec une visite pour l'ensemble des collaborateurs. Nous aurons une personne qui ira trouver l'ensemble des collaborateurs, qui pourra analyser son poste de travail, sa manière de fonctionner et, déjà là, pourra donner un certain nombre de conseils ou d'améliorations de travail, ce qui apporte déjà une amélioration considérable de la prise en considération des préoccupations de notre personnel. Autre élément, la gestion des absences pour les cadres puisque, là aussi, il nous paraît important de former notre personnel encadrant à la gestion des absences ou de ses collaborateurs. Deux guides, un à l'intention des cadres, l'autre à l'attention de l'ensemble du personnel, seront distribués au courant de l'année 2016 pour expliquer quelles sont les démarches à suivre en cas d'absence. Alors, bien évidemment, pour le collaborateur, c'est le devoir d'annonce, d'information, de remise d'un certain nombre de documents, mais aussi, pour le cadre, c'est la prise de contact

régulière avec son collaborateur qui permet de montrer aussi l'intérêt envers le collaborateur, ce qui permet de rassurer le collaborateur sur la prise en considération de ses inquiétudes, sur son retour à l'emploi car cet élément doit aussi être préparé pour que le retour à l'emploi se fasse de la meilleure des manières. Mais aussi c'est la prise en considération des démarches à effectuer par le cadre lorsque l'un de ses collaborateurs est absent pour que nous n'ayons pas une répercussion sur les collaborateurs qui restent au sein du service. C'est un élément extrêmement important à prendre en considération, sans quoi nous pourrions avoir une sorte de chaise musicale des absences, quand l'un rentre, l'autre pourrait avoir été surchargé par l'absence de son collègue et on pourrait avoir une problématique sur cette question. Là aussi, c'est un élément que le Conseil communal souhaite mettre fortement en œuvre.

Le dernier élément que je me permets de citer, c'est le concept de gestion des conflits et de prévention des harcèlements. Cela vous a déjà été annoncé aux comptes 2014. La mise en œuvre se fera en 2016. Un rapport d'information sera soumis à votre Autorité au printemps de 2016, dans lequel il vous sera expliqué tout le concept mis en place, l'externalisation, comme l'a relevé le porte-parole du groupe PopVertsSol, d'un certain nombre de travaux qui devra être fait avec les collaborateurs. Là aussi, les études le démontrent, la prise en considération, parfois même rien qu'avec un coup de fil à une personne externe, de certaines préoccupations, de certains soucis permet déjà de désamorcer des problématiques qui pourraient s'envenimer et occasionner des absences prolongées.

Sur les quelques éléments que je pouvais vous donner, le Conseil communal a déjà précisé avec la Commission financière, que des informations très détaillées vous seront fournies aux comptes 2016. Je peux déjà anticiper et vous dire que les informations que nous avons aujourd'hui à votre disposition et qui sont déjà assez précises, pourront vous être fournies aux comptes 2015, puisqu'elles sont déjà fournies à la sous-commission financière 1. Par le passé un certain nombre de données étaient déjà fournies. Les informations que nous avons en notre possession pourront donc être fournies à l'ensemble de la commission.

L'Hôtel de Ville dans lequel nous discutons et nous débattons, symbole de notre démocratie, est aujourd'hui en travaux de rénovation. Un peu à l'image des travaux que nous souhaitons initier avec votre Autorité. Ces travaux se font, enveloppés par une mer déchaînée et notre calme lac. Le navire Ville de Neuchâtel s'apprête à entrer en eaux mouvementées.

Il y est bien préparé, les indications météo sont connues et nous sommes convaincus qu'il pourra compter sur l'ensemble de l'équipage pour, d'une part faire face à cette situation passagère désagréable et, d'autre part, entamer avec sérénité un processus profond dans lequel, toutes et tous ont comme objectif le bien des citoyennes et citoyens de notre ville, tout cela devant nous permettre de retrouver, à terme, le calme et l'apaisement de notre lac, tel qu'il est représenté sur la toile de cet édifice.

M. Beat Geiser intervient :

- J'ai une question concernant la dette en général. Quels sont les objectifs chiffrés du Conseil communal en ce qui concerne la réduction de l'endettement pour les années qui viennent ?

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, précise :

- Plutôt que regarder les objectifs que nous pourrions vous donner, le Conseil communal ne s'est pas fixé d'objectif chiffré, en tous cas vous ne le retrouvez ni dans le rapport, ni dans le programme politique. En revanche, je vous invite à regarder les faits puisque cela fait six ans que la dette diminue considérablement.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, constate que la parole n'est plus demandée dans le cadre de la discussion générale. Elle décrète une suspension de séance.

A la reprise des débats, la présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, passe à l'examen de détail du budget.

Chancellerie (01)

La parole n'est pas demandée.

Finances (02)

M. Jonathan Gretillat déclare :

- Une question concernant le nouveau Service de la communication et information. Comme cela a déjà été relevé dans les interventions générales, où l'on a, pour la totalité de ce service, l'équivalent d'un 0,3 EPT pour un surcoût de 92'000 francs. La question que je pose au

Conseil communal est : n'était-il pas possible d'établir une nouvelle politique de communication sans s'adjoindre une nouvelle cheffe de service attirée avec le surcoût annuel de 92'000 francs que cela implique ?

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, déclare :

- Le Conseil communal a estimé véritablement nécessaire de s'adjoindre les services de cette nouvelle personne. Mais, vous l'aurez bien compris, ce n'est pas uniquement l'engagement d'une nouvelle cheffe de service, mais bien une réorganisation complète du service ou en tous cas de la cellule communication qui existait auparavant avec une réattribution des forces puisque le poste de chargé de communication a été réduit. Ce n'est plus un stagiaire mais un rédacteur à 50% qui sera engagé. C'est donc un concept un peu plus vaste que le Conseil communal a voulu avoir à disposition pour communiquer de la meilleure des manières avec la rapidité qui s'impose mais surtout avec une vision cohérente de l'ensemble des outils à utiliser et qui seront utilisés, à savoir, le Web, le journal « Vivre la Ville » et les différents communiqués qui sont traditionnellement envoyés à la presse.

M. Julien Spacio remarque :

- Concernant les charges de personnel et particulièrement les remboursements des assurances maladie et accident. C'est donc bien la sinistralité et l'absentéisme dont nous avons parlé tout à l'heure. On met exactement le même montant en 2015 qu'en 2016. Cela veut-il dire que l'on compte que toutes les actions qui ont été prises et énumérées tout à l'heure ne portent pas d'effets ?

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, déclare :

- Pas du tout, en revanche, le principe de précaution prévaut. Ne sachant pas quels seront les effets concrets qu'auront les différentes actions qui auront été menées, il a été préféré d'inscrire les mêmes montants plutôt que d'y aller à la louche avec les trois mesures, à savoir si c'est du 10, 15 ou 20 %. Nous en sommes restés au même montant et peut-être qu'aux comptes nous aurons une meilleure situation.

M. Jonathan Gretilat déclare :

- Cela concerne plus particulièrement les ressources humaines et dans la même veine que ce qui vient d'être demandé par mon préopinant PLR

et également suite aux différentes remarques qui ont été faites dans le discours général, le groupe socialiste est passablement préoccupé, comme cela a déjà été relevé, de ce taux de sinistralité d'absentéisme du personnel communal de 4,2%. Les explications fournies à ce jour par le Conseil communal sont, comme vous l'avez vu, incomplètes, mais on estime que l'on ne peut pas attendre jusqu'aux prochains comptes pour avoir des explications détaillées si bien que nous demandons instamment à ce que le Conseil communal vienne, dès le mois de janvier 2016 devant la Commission financière avec toutes les explications détaillées par rapport à cela et, sauf erreur, le porte-parole du groupe PVS, dans son intervention générale, avait mentionné un certain nombre d'exigences par rapport à cela. Je pense que le groupe socialiste peut se reporter sur les différentes exigences formulées par le rapporteur PVS.

M. Dimitri Paratte souligne :

- Je vois que le Directeur des ressources humaines hoche la tête d'un air hésitant. Je me permets donc de les rappeler. Il s'agit donc de sinistralité, service par service, incluant les maternités, les accidents et les maladies de longue durée, y compris une balance de gens et d'âges pour pouvoir identifier. Evidemment des services très féminins peuvent avoir plus de femmes enceintes qui sont considérées comme une forme de sinistralité, ce genre d'incohérences. Une liste claire nous permettrait d'identifier s'il y a des services problématiques. C'est à la Commission financière d'appuyer le Conseil communal dans les démarches qu'il a entreprises.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, déclare :

- Nous ferons au mieux mais cela ne sert à rien de vous faire des promesses qu'ensuite nous ne pouvons pas tenir. Ce qui vous était proposé c'était qu'aux comptes 2015 déjà, il y ait un certain nombre d'informations précises qui vous soient données. Les comptes 2015, c'est en début d'année prochaine, au plus tard au mois de mai. Si nous avons les informations avant, nous pourrions vous les transmettre, mais, dans le détail qui est demandé, je ne sais pas si nous arriverons à tenir les délais de la séance de janvier. Si vous souhaitez avoir des informations un peu plus précises, je vous invite à attendre jusqu'aux comptes 2015, sans quoi nous arriverons avec celles que nous avons.

M. Jonathan Gretilat déclare :

- Pour répondre au Conseil communal, que le Conseil communal vienne à la Commission financière déjà en janvier avec les informations dont il dispose à ce moment-là. A l'impossible nul n'est tenu et nous aurons l'occasion d'approfondir, lors de l'examen des comptes, plus en détails selon les informations complémentaires qu'il aura pu trouver dans l'intervalle.

Ressources humaines (03)

M. Jonathan Gretilat déclare :

- Une question par rapport au CEG, aussi en écho avec la discussion générale. Une remarque/question : nous sommes frappés, le groupe socialiste, par rapport aux chiffres et peu satisfaits des explications du Conseil communal. Alors, bien sûr nous louons une approche prudente qu'il sied d'avoir dans le cadre d'un exercice budgétaire mais quand même, quand prudence commence à se confondre avec un oreiller de paresse de ce qui pourrait être de correspondre au plus près de la réalité. Je trouve que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Si on regarde les comptes 2012, nous avons au niveau des recettes du CEG pour 13,478 millions. Budget 2013, recettes estimées à 11,455 millions, aux comptes 2013, rebelote, 13,607 millions. Budget suivant, 2014, de nouveau seulement 11,041 millions, comptes 2014 de nouveau 13,330 millions. Budget 2015 11,549 millions et le budget de cette année, 11'980 millions. On se rend compte qu'il y a systématiquement en tous cas 1,2 à 1,3 millions de recettes d'écart entre le budget et les comptes depuis plusieurs exercices. C'est vrai que les contrats cadre peuvent servir de base mais tout de même. Une entreprise qui aurait un chiffre d'affaires de 13 millions de francs annuel et qui, systématiquement, serait à côté de la plaque au niveau de l'estimation de ses recettes pour 1,5 million de francs, j'imagine que son conseil d'administration aurait quelques problèmes avec son actionnariat. Alors c'est vrai que je suis quelque peu surpris des explications fournies par le Conseil communal.

Action sociale (06)

La parole n'est pas demandée.

Economie (04)

M. Beat Geiser intervient :

- Concernant les frais de réception, le montant se chiffre à 20'000 francs. Quels événements sont planifiés pour dépenser ce montant, sauf l'apéritif pour les entreprises de la ville ?

M. Olivier Arni, Directeur de l'économie, déclare :

- C'est une ligne qui nous permet d'organiser des événements particuliers, en lien avec des acteurs économiques, soit pour les encourager à venir à Neuchâtel ou à poursuivre ou développer. C'est donc une marge de manœuvre, relativement modeste par rapport à l'ampleur du travail qui est fait et qui nous permet d'organiser des activités complémentaires au cocktail des entreprises.

Urbanisme (08)

La parole n'est pas demandée.

Environnement (09)

M. Philippe Etienne souligne :

- Par rapport aux Caves de la Ville nous avons appris que, d'une part, il y avait contrat de tâcheronnage et à ce sujet nous aurions une double question. Par rapport à l'ancien contrat, combien environ devrait-on pouvoir économiser et deuxième question, est-il prévu en même temps de passer de la production intégrée, comme jusqu'à maintenant, à une production de culture biologique, biodynamique ? Autre question, nous avons appris que le responsable des caves allait quitter ses fonctions à la fin de cette année et nous serions intéressés de savoir quels sont les plans du Conseil communal. Compte-t-il maintenir ou envisage-t-il d'externaliser l'exploitation des Caves de la Ville ?

M. Dimitri Paratte ajoute :

- J'appuie la demande de M. Etienne. En page 62 du rapport, comme vous pouvez le voir il y a un remboursement de tiers de 115'000 francs. Nous sommes contents, c'est une recette, mais, cette année, la Ville de

Neuchâtel a perdu une partie de sa récolte suite à l'utilisation du produit appelé Moon Privilege, fongicide de Bayer qui a détruit une partie de notre récolte et donc une transition vers une agriculture biodynamique ou biologique serait souhaitable pour la régularité de la quantité de bouteilles produites.

M. Olivier Arni, Directeur de l'environnement, déclare :

- Merci de l'intérêt manifesté pour les Caves de la Ville, des caves qui, vous l'aurez réalisé, depuis maintenant une année, peuvent se targuer de présenter en tous cas des budgets équilibrés, tout en ayant clarifié la structure comptable et l'organisation interne de ces caves. Finalement l'heure n'est pas venue de tout changer alors qu'enfin nous pouvons mettre en œuvre cet équilibre qui a été trouvé après de nombreuses années de travail, notamment aussi du fait de la Commission financière, entre une part de réorganisation en main de la Ville, un encavage et puis, finalement, un contrat de tâcheronnage pour tout ce qui concerne l'exploitation des vignes.

Nous avons lancé, en 2015, un appel d'offres dans le respect des marchés publics pour pouvoir renouveler un contrat de tâcheronnage de 6 ans et pas de 10 ans et nous avons eu la chance de pouvoir bénéficier de candidatures de grande qualité. Vous le savez certainement, mais si ce n'est pas le cas je vous en informe ce soir, l'association qui a décroché le mandat c'est l'association Burgat-Lavanchy-Gerber, Chambleau-Lavanchy-Gerber. Nous avons donc de la chance car c'est vraiment Milvignes, Neuchâtel et Hauterive. C'est la vocation patrimoniale vitivinicole de la Ville de Neuchâtel et du savoir-faire qui peut vraiment venir maintenant en soutien à la vinification et notamment au développement des Caves de la Ville, des caves qui, dans deux ans, vont célébrer leur 75^{ème} anniversaire. Cela valait donc vraiment la peine de faire ce travail d'assainissement sur la structure.

Cela dit, après trois ans de bons et loyaux services, notre responsable des caves souhaite se tourner vers d'autres horizons. Le travail aura été important, cela aura été une période de transition après le précédent responsable qui a fait plus de 25 ans. Il aura réussi d'une part à maintenir, voire développer la qualité de certains vins. Il aura aussi réussi à développer la dynamique de l'Association des amis des caves et aussi il aura soutenu la direction des caves dans le travail d'assainissement et de réorganisation. On peut donc vraiment exprimer notre reconnaissance à ce responsable. Force est de constater que les Caves de la Ville, finalement, ont vu plusieurs responsables au cours de

ces 75 années. Une nouvelle page très intéressante commence car, avec la chance de pouvoir travailler avec cette association en matière de vinification, en matière de compétences, nous allons pouvoir encore développer, j'en suis convaincu, la qualité. Aujourd'hui, notre objectif principal est de veiller à la qualité de la vinification de la vendange 2015. Nous sommes maintenant plutôt dans un processus de vinification. Il y a différentes phases, différentes étapes. Il faut aller au bout, jusqu'à ce que les vins soient stabilisés. Bien sûr les premiers bons vins, les vins de soif, sont le non-filtré, le deuxième mercredi du mois de janvier à l'Hôtel de Ville, mais, sinon, les autres sont des vins qui demandent à être mis en bouteille un peu plus tard. Jusqu'à fin avril, on a besoin de vinifier. Nous allons donc travailler avec l'association pour avoir son soutien, qu'ils puissent accompagner les collaborateurs qui restent aujourd'hui en cave et puis, d'ici le début de l'année, nous veillerons à repourvoir le poste du responsable actuel. Voilà pour ce qui concerne l'optique.

Le nouveau contrat de tâcheronnage, bien sûr, nous permet de bénéficier de compétences assez exceptionnelles et en plus nous amène une économie qu'il faudra pouvoir chiffrer finement dans les comptes 2015 car, pour l'instant, c'est vraiment sur la base d'un appel d'offres. Nous verrons donc bien, à l'exercice le résultat, donc je ne vous donnerai pas des chiffres trop précis. Nous allons dire entre 60'000 et 80'000 francs pour faire simple. C'est donc une économie qui n'est pas négligeable, loin de là et puis cela nous permet aussi, ces 6 ans, de pouvoir vérifier si le modèle d'avoir un encavage public et un contrat de tâcheronnage est vraiment viable dans le temps, une fois que nous aurons mis en place une structure rationnelle tout en participant au rayonnement de la Ville de Neuchâtel car les Caves de la Ville portent les armoiries de la Ville sur leur étiquette et, cela, ce n'est pas rien !

Le tout avec un passage à la biodynamie. Il n'y aura pas un passage immédiat car, vous le savez peut-être, un passage à la biodynamie s'entraîne, c'est un peu comme quelqu'un qui commence à faire du sport, il faut un peu de temps avant que les performances arrivent. Les premiers mois ou semaines cela peut être difficile. Même les vignes peuvent être mises à rude épreuve et j'estimais, en tant que Directeur des caves, que ce n'était pas le moment de perturber par trop les vignes en ayant une attitude beaucoup trop déterministe dans le domaine. C'est donc un passage vers la biodynamie, mais en l'intégrant de manière beaucoup plus claire, le respect de la biodiversité dans l'exploitation des vignes, donc une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les années qui viennent avec possibilité, ultérieurement, quand les vignes auront pu évoluer dans ce sens, un passage à la biodynamie qui est, il

est vrai, de plus en plus mise en œuvre dans le canton et nous attendons de voir aussi ce qu'il en est. Il ne faut pas avoir une approche idéaliste à ce sujet. Les substances, ce n'est pas parce que c'est naturel que c'est forcément bon. Quantité d'exemples existent dans la nature de produits toxiques naturels et il faut aussi le dire, ces dernières années, ce qui a le plus mis la vigne à mal était la grêle et c'est aussi naturel puisque même des dieux grecs et romains portaient le nom du tonnerre. Je précise que ces 115'000 francs sont un montant que nous espérons recevoir de Bayer comme dédommagement de la perte de vendange que nous avons eue par rapport à ce dommage lié à ce produit.

Santé (05)

La parole n'est pas demandée.

Education (11)

La parole n'est pas demandée.

Mobilité (14)

La parole n'est pas demandée.

Infrastructures et énergie (07)

La parole n'est pas demandée.

Sécurité (10)

La parole n'est pas demandée.

M. Pascal Sandoz, Directeur de la sécurité, déclare :

- J'aimerais juste apporter quelques précisions concernant la protection civile puisque, tout à l'heure la protection civile a été quelque peu égratignée dans le débat général.

Tout d'abord il est bien clair et le rapporteur du Conseil communal, tout à l'heure, l'a dit mais je le répète, il n'y a pas de dicastère ou des directions de gauche ou de droite, le Conseil communal travaille pour la

gauche, pour la droite et pour tous ceux qui ne votent pas, c'est-à-dire pour toute la population dans son ensemble. Ensuite, j'aimerais vous dire que vous faites sans doute référence à un véhicule acquis en 2014, lequel véhicule a été commandé et payé par le SSCM, donc l'organe cantonal. En 2015, si vous regardez attentivement le budget, vous avez vu qu'il y a un montant, mais il n'y a pas eu de dépense en 2015 puisqu'il n'y a pas eu de véhicule acquis et si vous regardez la colonne de gauche, si je peux me permettre de temps en temps de vous demander de regarder aussi à gauche et pas seulement à droite, vous avez zéro francs au budget 2016. Pourquoi tout cela ? Tout simplement parce que c'est désormais le Canton qui décide, au travers du fonds cantonal de la protection civile, d'acquiescer ou non des véhicules en remplacement de véhicules usagés. Voilà la précision que je voulais apporter pour que chacun soit au courant de la manière dont les choses se passent à la PCI pour l'acquisition de véhicules.

M. Dimitri Paratte relève :

- J'entends bien et je remercie le Conseil communal dans son ensemble et M. Pascal Sandoz en particulier pour les réponses apportées. Je me réfère simplement au rapport de la Commission financière concernant le budget 2015 où on parlait justement, en page 55, de 100'000 francs d'augmentation, notamment 70'000 francs pour le remplacement du véhicule du commandant de la PC et pour l'accueil des réfugiés. C'est donc pour cela, et c'est sur ces anciens rapports que nous nous basons pour comprendre le montant, que j'ai pu faire cette intervention durant la partie générale.

Développement de l'agglomération (16)

M. Pierre-Yves Sandoz intervient :

- J'avais une question concernant le poste 31320. Nous avons une augmentation au niveau des honoraires de conseillers externes et experts. On passe de 150'000 à 260'000 francs au niveau du budget 2016. Je voulais savoir ce qui fait que nous avons une pareille augmentation ?

M. Pascal Sandoz, Directeur du développement de l'agglomération, déclare :

- Effectivement vous avez une différence entre le budget 2015 et le budget 2016 et vous trouvez la réponse dans le rapport de la

Commission financière puisque, en 2016, nous allons devoir faire un effort d'information à l'égard de la population puisque c'est en 2016, selon toute vraisemblance, si les législatifs des quatre communes qui souhaitent fusionner se prononcent favorablement, que le peuple sera appelé à se prononcer à son tour, au mois de juin. C'est pour cette raison que nous avons prévu un montant, mais je précise bien pour faire de l'information car c'est un débat de société historique que nous allons vous transmettre dans quelques semaines pour que vous puissiez à votre tour, nous l'espérons vivement, transmettre le flambeau à la population pour qu'elle se détermine sur son avenir.

Culture (12)

M. Beat Geiser demande :

- Concernant la gestion des églises, au sujet des frais administratifs et d'exploitation, le montant pour le budget 2016 se chiffre à 450'300 francs. Dans le budget de 2015 on avait 388'000. Nous sommes confrontés avec une augmentation de 16 %. Qu'est-ce qui justifie cette augmentation de 62'000 francs ?

M. Thomas Facchinetti, Directeur de la culture, déclare :

- Merci de la question et c'est l'occasion de dire que la Ville de Neuchâtel a un patrimoine important lié à l'histoire des communautés religieuses à Neuchâtel puisque nous avons des bâtiments, un Temple du Bas, premier temple réformé construit en Suisse uniquement par des moyens privés de la communauté réformée, la Collégiale, des organistes qui jouent dans des temples, bref, nous avons un effort important qui est fait par la collectivité publique. Ce surcoût de 62'000 francs est lié, puisque nous continuons d'investir, des investissements importants faits pour la Collégiale. Il y a des charges financières, des charges d'amortissement plus importantes et ce sont ces montants-là qui figurent sous la forme d'imputations internes puisque les amortissements et les charges financière sont dans un autre compte, à l'urbanisme, mais ils sont transférés par imputation interne dans cette rubrique-là. C'est donc simplement la traduction de l'effort de la Ville pour entretenir son patrimoine historique et notamment la Collégiale.

M. Philippe Etienne déclare :

- Une autre question par rapport à la culture. Dans le cadre des subventions régulières, une subvention est tombée d'elle-même qui était en faveur du chœur Da Camera. Le Conseil communal n'a pas souhaité profiter de cette économie puisqu'il l'a reportée sur l'Association Betacorn qui a vu sa subvention augmentée de 10'000 francs. Pourrions-nous avoir quelques explications ?

M. Dimitri Paratte souligne :

- J'aimerais entendre le Directeur de la culture concernant les baisses de subventions extraordinaires par sa direction de 9% et notamment en ayant en arrière-pensée qu'il y a des subventions régulières à des grosses organisations qui paraissent très modiques au vu des événements subventionnés qui n'ont pas été touchées.

M. Thomas Facchinetti, Directeur de la culture, déclare :

- Ces dernières années, vous l'aurez sans doute remarqué, la Ville de Neuchâtel a un très haut niveau d'activités culturelles. Il se passe énormément de manifestations qui ont beaucoup de succès. Nous avons une densité d'activités culturelles et artistiques vraiment très importante et il est vrai aussi que la Ville a augmenté, en matière de politique culturelle, les moyens engagés ces dernières années, et pas seulement dans le domaine des subventions. Je vous donne un exemple : nous entretenons, ce qui ne se faisait pas auparavant, les statues sur le domaine public. C'est un mandat, cela ne figure pas dans les subventions. Nous avons aussi des montants nouveaux pour des résidences pour des artistes en mettant à disposition des locaux. Cela va donc dans des charges locatives. Nous avons quand même augmenté raisonnablement mais de manière différenciée en fonction des besoins, un certain nombre de moyens pour la politique culturelle. Et on voit le résultat, c'est quelque chose de très fort. Vous l'avez aussi fait notamment dans le domaine du cinéma, au moment où nous avons supprimé la taxe sur les cinémas, nous avons là aussi donné un bon signal pour développer cette activité à Neuchâtel.

Dans le cadre du budget 2016, le principe de réalité nous a obligés, dans toutes les directions, à réduire à coup de 100 francs par-ci, 200 francs par-là ou des montants plus importants, nous avons partout serré. Dans les budgets pour les subventions ponctuelles, nous avons considéré que, en tous cas pour 2016, il n'était pas totalement déraisonnable de

réduire un peu le montant à mesure que nous avons parallèlement, ces dernières années, augmenté le budget pour les expositions dans les musées. Or, les budgets pour les expositions dans les musées font très souvent appel à des artistes de la région, pour des créations, pour des animations, pour des événements associés à cela. Evidemment qu'un directeur de la culture préférerait qu'on ne touche à rien dans les budgets de la culture, mais, en même temps on se doit quand même de faire preuve d'une approche rigoureuse et nous l'avons fait. Il y a un autre élément, par rapport à ce type de subvention, pour ces 40'000 francs, c'est qu'il y a quand même un nouvel acteur qui est aujourd'hui en place sur le littoral, même deux. La Ville participe, à travers la COMUL à un prix de 25'000 francs chaque année, et, à côté de cela, il y a la fondation du Casino qui est vraiment un nouvel acteur présent, fondation Casino qui a un budget de 200'000 francs par année et qui finance un certain nombre de projets. Leur critère n'est pas des subventions structurelles mais ponctuelles. Il y a là un petit correctif et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes dit que cet effort pouvait être acceptable pour 2016.

Ensuite, s'agissant des subventions, nous l'avons annoncé et nous le répétons régulièrement, dans l'analyse de toutes les subventions, qu'elles soient régulières, inscrites depuis longtemps au budget ou nouvelles pour des projets, elles font toutes l'objet d'un examen très attentif. Et puis, même dans les subventions régulières, quand on voit des associations, des groupements qui ont un niveau d'activité plus faible depuis un certain temps et que nous analysons avec eux, pour nous, il est logique que nous puissions réduire la voilure. Dans d'autres cas, c'est aussi important que nous puissions aussi augmenter un peu les moyens, dans le respect global des moyens dont nous disposons. Là, on a peut-être l'impression que Da Camera et « Betacorn » c'est une sorte de transfert direct. Pas du tout, chaque chose a été examinée pour elle-même et il y a une petite diminution quand même dans les subventions régulières qui est faite. Ce n'est donc pas un principe de vases communicants c'est vraiment l'analyse pour chacune des subventions. Da Camera n'ayant plus d'activités, il est normal qu'il n'y ait plus de subvention. Cela, nous le testons et le voyons par les contacts que nous avons, par les rapports que nous exigeons. Chaque subvention est liée à la production des comptes et d'un rapport puis discussion pour voir ce qu'il s'est fait. Là, nous avons voulu rester à un certain niveau de soutien à la musique qui nous paraissait quelque peu préterité si nous n'avions rien fait.

Sports (13)

M. Philippe Loup déclare :

- Je profite de ce budget et du fait que nous traitons dans le détail - nous en sommes au chapitre des sports - pour annoncer au Conseil général que les groupes socialiste et PopVertsSol vont déposer **deux motions**. Une motion pour une vision d'avenir de la politique du sport en ville de Neuchâtel et une autre quant au devenir du domaine Cité-Joie.

M. Philippe Mouchet demande :

- Est-ce que le budget est encore réaliste suite au retrait de l'acquéreur de Cité-Joie ?

M. Thomas Facchinetti, Directeur des sports, déclare :

- Merci de poursuivre votre intérêt pour Cité-Joie, soit sous la forme de motion, soit d'interrogation sur ce qui figure comme montant au budget. Le budget est-il réaliste ? Un budget est ce qu'il est. Il a sa part de réalité à un moment donné. Pour ce qui est du budget 2016, tel qu'il est présenté là, il va y avoir évidemment quelques évolutions, en tous cas une positive, c'est que nous allons encaisser plus de loyers. Nous avons un loyer qui est de 34'000 francs, qui correspond juste à 5 mois de l'année 2016 puisque nous partions de l'idée qu'ensuite ce serait vendu et nous avons résilié le bail. Nous avons donc relancé un contrat de bail et nous devrions avoir une année complète, soit environ 46'000 francs supplémentaires de rentrées. C'est la bonne nouvelle. Ensuite, nous allons sans doute faire quelques travaux de base nécessaires dans le cadre du crédit d'entretien sport. Nous sommes à 200'000 francs, l'enveloppe aux investissements, et nous allons prendre un certain montant pour changer en tous cas les carrelages, un certain nombre de choses de base que nous devons faire. Parallèlement, comme nous l'avons déjà dit à la Commission financière et à la Commission sport pour tous, puisque nous avons deux motions et encore une autre qui est à l'ordre du jour, nous allons vraiment devoir réfléchir à ce que nous faisons de Cité-Joie et, en fonction de cela, pour les budgets 2017 et suivants, nous trouverons, avec le Conseil général, des solutions pour son avenir.

Tourisme (15)

La parole n'est pas demandée.

M. Julien Spacio intervient :

- Excusez-moi mais je ne peux pas m'empêcher d'intervenir et un peu d'humour n'a jamais fait de mal. En page 70 du rapport je vois une « contribution aux crèches » de 6 millions de francs avec une charge de transfert de 5,9 millions. Je voulais savoir si la crèche du Temple du Bas serait déplacée, mais bien entendu je n'ai pas besoin de réponse...

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle met donc un terme à la discussion de détail et invite le Conseil général à voter les 6 arrêtés. Elle indique que ce sont les arrêtés II, III, IV, V et VI qui seront soumis au vote et, pour terminer, l'arrêté I.

Elle commence par **l'arrêté II**, crédits de construction. Le Conseil général **accepte cet arrêté à l'unanimité**.

A l'arrêté III concernant le renouvellement de la conclusion d'emprunts, **M. Philippe Loup** déclare :

- Nous avons pris ce budget en l'état, les arrêtés tels quel, il n'y a pas eu d'amendement. Cela a été déclaré sur tous les bancs, et aussi par le Directeur des finances, qu'on avoisinerait sans doute les 6,7 millions de francs de déficit, on verra bien et nous le saurons sans doute dans le cadre de la Commission financière prochainement j'imagine. Mais il m'intéresserait de savoir ce qu'il en est de cet arrêté puisque nous sommes à 35 millions. S'il y a 6 millions de déficit, quels sont les objectifs d'emprunt du Conseil communal et si ce n'est pas 35 mais 40 ou 42, que fera le Conseil communal et comment compte-t-il nous en avertir ?

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, déclare :

- Excellente question. Je pense que la Commission financière aura l'occasion d'en discuter lors de sa séance, cas échéant du 17, et pourra établir un certain nombre de lignes. Dans tous les cas si c'est bel et bien vers un exercice déficitaire de l'ordre de 6,7 millions de francs que nous nous dirigeons, le Conseil communal devra revenir avec une demande

complémentaire pour conclure un certain nombre d'emprunts si le besoin se fait effectivement ressentir. Nous analyserons si c'est nécessaire de passer uniquement devant la Commission financière ou devant le Conseil général, mais nous aurons l'occasion d'en rediscuter en Commission financière.

La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet cet arrêté III au vote. Il est **adopté à l'unanimité**.

L'arrêté no IV est **accepté par 38 voix contre 1 et sans abstention**.

L'arrêté no V est **voté à l'unanimité**.

A l'arrêté no VI concernant la fiscalité, **M. Philippe Loup** déclare :

- Je ne résiste pas à la tentation d'intervenir. Il semblerait, cela a été quand même voté sans discussion au Grand Conseil, que justement la balance fiscale ne se ferait pas, pour cette année en tous cas, donc cet arrêté est parti de 70 pour arriver à 72 avec donc l'objectif de monter de 2 points, mais là on va rester à 67. Mais si tout à coup cet arrêté venait à passer, serait-il dans les objectifs du Conseil communal d'augmenter les impôts de 5 points ? En tous cas, l'arrêté tel qu'ainsi écrit, s'il venait à passer, donnerait l'autorisation à l'Autorité exécutive. Il m'intéressera d'avoir sa réponse.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, déclare :

- Vous aurez bien compris que l'intention du Conseil communal n'est pas de rehausser de 5 points le coefficient fiscal puisque c'est à cela que nous pourrions être confrontés. Bien évidemment que la balance se ferait avec les décisions du Grand Conseil qui n'octroie pas les trois points en plus ou en moins. Cette base avait été établie avec le transfert de 3 points. Aujourd'hui, nous ne l'avons pas. Nous aurions donc une situation qui serait de toute façon différente et nous entendrions le sens et le message du Conseil général qui nous dit de ne pas augmenter le coefficient fiscal, ce vers quoi il semble que nous nous destinons ce soir.

L'arrêté VI est **refusé par 28 voix contre 11 sans abstention**.

M. Julien Binggeli intervient :

- Au vu du vote, nous demandons une suspension de séance de quelques minutes pour pouvoir nous prononcer sur les amendements qui vont être proposés.

La séance est levée pour quelques minutes. A la reprise des débats, **M. Dimitri Paratte** déclare :

- La proposition d'économie de 1 million suggérée par l'amendement du groupe PopVertsSol n'a plus lieu d'être au vu du maintien de la fiscalité sur le taux des années précédentes. **Nous retirons donc notre amendement.**

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz** précise qu'il ne reste qu'un seul amendement des groupes socialiste et PLR, qui réduit les revenus à 258'607'400 francs et les charges à 258'596'300 francs. Le Conseil général **accepte cet amendement par 28 voix contre 11 et aucune abstention.** Quant à l'arrêté I amendé, **il est adopté par 28 voix contre 11 et aucune abstention.**

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 0 abstention.

**Arrêté
concernant les crédits de construction
pour l'exercice 2016
(Du 7 décembre 2015)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2016 :

	Fr.
a) Environnement	140'000.-
b) Infrastructures	300'000.-
c) Urbanisme	350'000.-
d) Sécurité	50'000.-
e) Culture	0.-
f) Energies, eaux	300'000.-
g) Sports	200'000.-
Total	<u>1'340'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 décembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 0 abstention.

**Arrêté
concernant le renouvellement
et la conclusion d'emprunts
pour l'exercice 2016
(Du 7 décembre 2015)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 35'000'000 francs durant l'année 2016.

Art. 2.- Les frais relatifs à la conclusion de ces emprunts seront portés au compte de fonctionnement.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 décembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 38 voix, contre 1 et 0 abstention.

Arrêté
concernant le subventionnement de réalisation
d'installations solaires photovoltaïques privées
sur le territoire communal
(Du 7 décembre 2015)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant annuel de 500'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour subventionner la réalisation d'installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal.

Art. 2.- Un montant équivalent à celui des subventions annuelles 2016 versées sera prélevé au fonds photovoltaïque.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 décembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 0 abstention.

Arrêté
modifiant l'arrêté concernant la perception de divers taxes
et émoluments communaux, du 3 octobre 1988
(Du 7 décembre 2015)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- L'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 3 octobre 1988, est modifié comme suit :

Permis de construction Art. 35, alinéa 6 (nouveau) La saisie informatique des demandes de sanction effectuée au profit de requérants ne disposant pas du matériel ni des accès nécessaires, donne lieu à la perception d'un émolument qui ne dépasse pas 450 francs.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Neuchâtel, le 7 décembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 28 voix, contre 11 et 0 abstention.

**Arrêté
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel
pour l'année 2016
(Du 7 décembre 2015)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2016 est adopté. Il se résume comme suit :

a)	Budget de fonctionnement :	Fr.
	Total des revenus	258'607'400.-
	Total des charges	258'596'300.-
	Excédent de revenus	<u>11'100.-</u>
b)	Budget des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	37'992'000.-
	Total des recettes	8'003'000.-
	Investissements nets	<u>29'989'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 décembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat

Séance du Conseil général - Lundi 7 décembre 2015

La séance est levée à 21 h 10.

La présidente,

Amelie Blohm Gueissaz

Le secrétaire,

Jonathan Gretillat

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol